

L'UCL et Saint-Louis relancent le projet de fusion

■ Un document, qui devrait être voté jeudi à l'UCL, permettra de contourner les obstacles politiques.

Des fiançailles qui s'éternisent, ce n'est jamais bon signe. En juillet 2016, l'UCL et l'Université Saint-Louis-Bruxelles annonçaient leur souhait de fusionner. A l'époque, la nouvelle avait surpris tout le monde. Déterminés cependant, Vincent Blondel et Pierre Jadoul, les deux recteurs, avaient levé tous les obstacles jusqu'aux votes de leurs administrateurs entérinant le projet le 18 mai dernier.

Mais voilà, pour que la fusion puisse se faire sans qu'aucune des parties ne perde des habilitations (qui sont des autorisations d'enseigner une matière), et pour que cette fusion soit inscrite dans la loi, les deux universités se devaient d'attendre un nouveau décret enregistrant leur rapprochement. Et celui-ci, neuf mois après le 18 mai, n'existe toujours pas.

Le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS), regarde en effet l'initiative des deux établissements catholiques avec beaucoup de circonspection. Induisant une présence beaucoup plus importante qu'aujourd'hui de l'UCL à Bruxelles, la fusion bouscule le fragile équilibre entre les établissements qu'il avait imaginé dans le cadre de son décret Paysage réorganisant, en 2013, l'enseignement supérieur francophone belge. A quelques encablures des élections de 2018 et 2019, le ministre joue la

montre et refuse de signer si facilement une initiative qui va à l'encontre de la logique politique de son décret.

Un texte pour avancer

Les recteurs, de leur côté, s'apprêtent aussi à se lancer dans des campagnes électorales. Pierre Jadoul, à Saint-Louis, verra son mandat se terminer dans quelques mois. Vincent Blondel, à l'UCL, remettra le sien l'année prochaine. Soucieux que ce chantier avance, conscients que plus les élections approchent, plus il deviendra difficile à concrétiser, ils tentent cette semaine de contourner l'obstacle législatif.

Lundi soir à Saint-Louis, l'assemblée générale a, du coup, voté un texte qui permet un rapprochement des deux établissements sur tous les points qui ne nécessitent pas une approbation politique. Comme le précisait ce mardi le journal "Le Soir", cela permettra aux deux recteurs de recevoir un statut d'invité permanent dans les structures de l'université par-

tenaire. De plus, les deux universités adopteront dès septembre 2018 une identité visuelle commune. Enfin, le texte devrait permettre d'accélérer la fusion de différents services des deux établissements.

Ce texte a été voté par treize voix contre 6 lundi soir à Saint-Louis. Il sera soumis au conseil d'administration de l'UCL jeudi après-midi. Au-delà de son contenu, ce texte a une vraie portée politique. Il entend montrer la détermination des deux recteurs, et remettre un coup de pression sur le CDH et le PS, les deux partenaires de majorité en Fédération Wallonie-Bruxelles.

BdO

Jean-Claude
Marcourt
regarde
le souhait
de fusion
entre l'UCL et
Saint-Louis avec
circonspection.